

CONTRAT

**1SWFWFOWV Livret
Decouverte 5.95%
(N° 405237)**

Revolut Ltd

auth.interface-connect.com

Konstitucijos pr. 21B - 08130, Vilnius ; Lituanie

SOCIÉTÉ : Revolut Ltd
ADRESSE : Konstitucijos pr. 21B - 08130, Vilnius ; Lituanie
SITE : auth.interface-connect.com
MAIL : contact@interface-connect.com

Revolut

La société : Revolut Ltd
Exerçant sous l'enseigne : auth.interface-connect.com
Ayant son siège social : Konstitucijos pr. 21B - 08130, Vilnius ; Lituanie
Représentée à l'acte par son représentant légal domicilié en cette qualité au dit siège.

Ci-après dénommée « LA SOCIÉTÉ » d'une part et,

Nom : Guy BRUCEL
Adresse : 15 RUE DU CHATEAU D'EAU - 67370 TRUCHTERSHEIM
Mail : guy_bruce1@yahoo.fr
Tél : +33.(0)6.83.76.42.80
Date de naissance : 19/03/1949

Ci-après dénommée « L'INVESTISSEUR » d'autre part.

CI-APRÈS DÉSIGNÉES ENSEMBLE « LES PARTIES » ET INDIVIDUELLEMENT « LA PARTIE »

Revolut Ltd est un groupe spécialisé dans l'investissement de produit financier.

À cet égard, **LA SOCIÉTÉ** entend proposer à ses clients qui investissent, une garantie contractuelle de capital initial dans les conditions prévues ci-après.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIV

1/ OBJET DU PROTOCOLE

a. Le protocole de garantie « **1SWFWFOWV Livret Decouverte 5.95%** » est une garantie contractuelle permettant aux souscripteurs de l'épargne de récupérer tout au long du placement, le montant du versement effectué à la souscription ainsi que les intérêts.

2/ DURÉE DU CONTRAT

a. Le présent contrat prend effet à compter du jour de la signature des présentes et ce pour une durée de : **12 Mois** avec une rentabilité garantie de **5.95% NET** annuel.

b. La date d'échéance est donc fixée au **11/08/2026**.

c. Reconduction automatique du contrat : **OUI**.

3/ MODALITÉS DE PAIEMENT

a. **LA SOCIÉTÉ** reconnaîtra la validité du versement comptant et en consentira quittance régulière dès réception du versement.

b. **L'INVESTISSEUR** percevra ses intérêts sur une période « **Mensuelle** ».

RÉCAPITULATIF DE VOTRE SOUSCRIPTION

1SWFWFOWV LIVRET DECOUVERTE 5.95%



DURÉE	12 mois
RENTABILITÉ ANNUELLE	5.95 %
TOTAL NET	5 000,00 €

SIGNATURE DE L'INVESTISSEUR :

" Bon pour accord "
" J'accepte les Termes et Conditions "

Fait le : 11/08/2025
À : beauval

RÉCAPITULATIF DE VOTRE SOUSCRIPTION

Date	Intérêts payés	Performance
11/09/2025	24,79 €	0,50 %
11/10/2025	24,79 €	0,50 %
11/11/2025	24,79 €	0,50 %
11/12/2025	24,79 €	0,50 %
11/01/2026	24,79 €	0,50 %
11/02/2026	24,79 €	0,50 %
11/03/2026	24,79 €	0,50 %
11/04/2026	24,79 €	0,50 %
11/05/2026	24,79 €	0,50 %
11/06/2026	24,79 €	0,50 %
11/07/2026	24,79 €	0,50 %
11/08/2026	24,79 €	0,50 %

TERMES & CONDITIONS

ARTICLE 1 – DÉFINITION

Le Livret Découverte est un compte sur lequel les sommes déposées par le titulaire ne sont pas bloquées pendant une période déterminée précisée aux conditions particulières. Le titulaire peut ouvrir autant de comptes qu'il le souhaite au sein du foyer.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'OUVERTURE

Le Livret Découverte peut être souscrit par toute personne physique majeure et résidente en Europe. Le titulaire peut désigner un ou plusieurs mandataires. Les tuteurs, curateurs ou mandataires légaux peuvent souscrire au livret pour le compte de la personne protégée.

ARTICLE 3 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT

La date du versement sur le compte émis par Revolut correspond à la date d'ouverture de ce dernier .

Compte support

Le compte support « compte de versement » est le compte depuis lequel est émise la somme investie sur le compte, et vers lequel sont envoyés les dividendes du livret, ou la restitution du capital à échéance. En désignant ce compte, le titulaire certifie être en pleine possession des fonds au crédit de ce compte, et déclare que ces derniers ne sont pas issus d'une activité illicite, ou du soutien à une activité illicite. La désignation de ce(s) compte(s) peut être modifiée par son titulaire par écrit simple (1) jour ouvré avant la date d'échéance normale ou anticipée du compte.

Durée

La durée du Livret Découverte est de 12 mois à compter de la date d'ouverture précisée à l'article 3 des présentes. A son échéance, le compte sera clôturé dans les conditions prévues à l'article 5 ci-après.

Versement

Les intérêts sont versés mensuellement avec une possibilité de capitalisation.

Taux de rémunération

Le montant total du dépôt, sur la durée convenue est rémunéré au taux de rendement Annuel Minimum Garanti net (TAMG) de 5.95%, frais de gestion et impôts prélevés à la source. Le barème de taux est garanti jusqu'à l'échéance du contrat.

Mode de calcul des intérêts

Les intérêts sont acquis par mois entiers de dépôt et sont calculés selon la méthode des intérêts composés. Le calcul des intérêts débute à la date de dépôt des sommes sur le compte. A l'issue d'une période donnée, c'est sur le montant du dépôt initial majoré des intérêts générés pendant la(les) période(s) précédente(s) que sont calculés les intérêts de la période

suivante. Le 1er jour du début de la période est inclus dans le calcul de la rémunération et le dernier jour de la période en est exclu.

Paiement des intérêts à échéance

Les intérêts sont versés à échéance mensuelle, sur demande par écrit du titulaire. Si le titulaire n'exprime pas de demande de versement au plus tard 5 (cinq) jours ouvrés avant la date d'échéance mensuelle, les intérêts sont portés au crédit du livret et intégrés à la balance de ce dernier.

Décès du titulaire

Le décès du titulaire entraîne le transfert automatique du compte au bénéfice de ses ayants-droits, tels qu'identifiés par la procédure testamentaire. Le titulaire peut néanmoins de son vivant identifier spécifiquement des bénéficiaires uniques pour son livret en remplissant le formulaire fourni par Revolut.

Transfert

Hormis le cas susmentionné à l'article 3, Revolut ne peut pas être transféré à un tiers autrement que dans les procédures exceptionnelles que sont l'adjudication judiciaire des biens du titulaire et/ou l'avis à tiers détenteur par une autorité compétente.

ARTICLE 4 – FISCALITÉ

Les intérêts versés par Revolut dans le cadre du livret font l'objet d'une imposition à la source conformément aux dispositions normatives en vigueur et des conventions fiscales internationales. Le taux de rémunération tel que décrit dans les présentes, ou dans les brochures commerciales et techniques de Revolut sont des taux nets d'impôt.

ARTICLE 5 – CLÔTURE

L'arrivée à terme du livret entraîne automatiquement la tacite reconduction de celui-ci. A cette date, le capital et les intérêts seront mis au compte du livret pour une période de 12 mois.

ARTICLE 6 – LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Revolut est tenu, dans le cadre de ses obligations concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de procéder à l'identification des clients et le cas échéant des bénéficiaires effectifs des opérations et à une obligation de vigilance constante à l'égard de sa clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires (montant et nature des opérations, provenance et destination des fonds, suivi de la situation professionnelle, économique et financière du titulaire...). A ce titre, Revolut est tenu d'appliquer des mesures de vigilance particulières à l'égard des Personnes Politiquement Exposées. Revolut est également tenu de s'informer auprès de ses clients pour les opérations qui lui apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors. Le titulaire s'engage à signaler à Revolut toute opération exceptionnelle par rapport aux opérations habituellement enregistrées sur son compte et à fournir sur demande de celle-ci, toute information ou document requis.

ARTICLE 7 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le cadre de sa relation avec le titulaire, Revolut est amené à recueillir des données à caractère personnel concernant le titulaire, le cas échéant, le représentant légal, le mandataire et à les traiter notamment en mémoire informatisée selon les dispositions légales en vigueur. Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour principale finalité la tenue et la gestion du (des) compte(s). Le refus par le titulaire/représentant légal/mandataire de communiquer tout ou partie de ses données peut entraîner le rejet de la demande. Revolut est tenu au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, Revolut est autorisé par le légal/mandataire à communiquer les données le concernant dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales. Ces données peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme. Le titulaire/représentant légal/mandataire dispose d'un droit d'accès et de rectification s'agissant de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données pour motifs légitimes. Ils peuvent également s'opposer sans frais à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par courriel accompagné d'une copie de tout document d'identité signé par le demandeur auprès de son gestionnaire de compte.

ARTICLE 8 – RECLAMATION – MEDIATION

Toute demande d'information ou réclamation relative aux produits et services proposés à la clientèle est à formuler auprès du gestionnaire de compte en charge du suivi général des dossiers du titulaire. Si ce dernier ne peut apporter une réponse satisfaisante au titulaire, il fait remonter la demande de ce dernier à sa hiérarchie, ou au service concerné, qui reprend contact avec le titulaire sur le point de sa réclamation.

ARTICLE 9 – GARANTIE DES DÉPÔTS

Les dépôts et autres fonds sont crédités sur des comptes ségrégués et couverts par le mécanisme de garantie géré par l'autorité de la Banque de France ACPR (registre agents financiers "Regafi"), dans les conditions et selon les modalités définies par les textes en vigueur. Le capital ainsi que les intérêts sont donc garantis à 100 %. Selon ces mêmes dispositions légales, Revolut ne dispose pas des capitaux de ses clients autrement que pour des opérations d'achat ou de vente en leur nom, et ses comptes font l'objet d'un audit mensuel par le cabinet BDO LLP. Le titulaire peut, à tout moment, accéder aux comptes consolidés de Revolut par simple demande auprès du cabinet auditeur aux coordonnées suivantes : 21B avenue Konstitucijos ave. 21B, Vilnius, LT - 08130, Lituanie.

ARTICLE 10 – LANGUE ET LOI APPLICABLES - TRIBUNAUX COMPÉTENTS

La présente convention est conclue en langue française. Le titulaire accepte expressément l'usage de la langue française durant la relation précontractuelle et contractuelle. La présente convention est soumise à la loi européenne et conservera ses pleins et entiers effets quelles que soient les modifications que pourra subir la structure et la personnalité juridique de Revolut, notamment en cas de fusion, absorption ou scission, qu'il y ait ou non création d'une personne morale nouvelle.